

[Text]

Mais, pour accueillir les 125 mille personnes cette année, il nous faut des critères. Qu'allez-vous dire aux personnes qui, au lieu d'attendre, prennent l'avion, débarquent ici et demandent le statut de réfugié? Nous avons eu une expérience le 21 mai de l'année passée. Nous avons pris les 25 mille cas que nous avons eu dans notre pays les quatre ou cinq dernières années. D'une manière assez inhumaine, nous les avons soumises à une révision administrative. Et 85 p. 100 de ces personnes sont restées ici puisqu'elles répondaient à certains critères; ce ne sont pas des réfugiés. La définition de réfugié n'est pas changée, c'est toujours la même.

Depuis ce temps, nous appliquons un système que nous appelons *fast track*. Le dernier arrivé ne doit pas être le premier à sortir. Mais, les choses ne vont pas ainsi. Pour les personnes qui sont venues, des ressources sont en place, et il faut faire les déclarations de statut de réfugié. Ensuite, tout le monde passe devant le comité aviseur du statut de réfugié de la Cour d'appel de l'immigration. Je prévois encore, avec le système en place, des délais de deux ou trois années.

Mais, dès que le nouveau système, avec les trois étapes, sera en place, nous pourrions réaliser des déterminations de statut de réfugié en quelques semaines ou quelques mois. Vous verrez qu'en identifiant les vrais réfugiés et en mettant nos ressources pour aider ces réfugiés, le système sera plus juste. Nous allons accomplir quelque chose. Les citoyens pourront dire que le système est juste et équitable, et ils seront intéressés à y participer. Notre générosité envers les vrais réfugiés ne s'en portera que mieux et nous pourrions bâtir un pays avec beaucoup plus d'immigrants nouveaux. L'environnement semble hostile parce que beaucoup de monde sont frustrés. Je comprends leurs frustrations.

Mme Bourgault: Un dernier commentaire et une autre petite question. Actuellement, selon les lois qui nous gouvernent, sans les projets de loi C-55 ou C-84, monsieur le ministre, 200 personnes pourraient venir du Mexique, par exemple, un pays pauvre mais démocratique quand même, elles débarqueraient sur les côtes du Canada, mais on ne pourrait pas les retourner à partir du moment où elles réclament le statut de réfugié. À ce moment, on embarque dans le processus qui fait qu'à un moment donné, on se fait abuser. Remarquez que j'ai pris le Mexique comme exemple, au hasard.

La dernière question que je voulais vous poser, celle que mes citoyens d'Argenteuil-Papineau m'ont posée à plusieurs reprises... J'avoue que je suis contente de l'occasion que j'ai de vous la poser directement. Avant les derniers événements, l'arrivée des Tamouls, des Sikhs et des deux familles shri-lankaises dans les Territoires du Nord-Ouest, était-ce une pratique courante, monsieur le ministre, de voir que les demandeurs de statut de réfugié avaient l'habitude de déchirer leurs papiers, ou si c'est récent? Est-ce récent ou si la chose a toujours été faite dans le passé?

M. Weiner: C'est une pratique bien connue. Elle augmente vraiment avec le nombre de personnes qui

[Translation]

However, we need criteria for this year's 125,000 immigrants. What can one say to those who, instead of waiting, hop a flight, land here and claim refugee status? On May 21, 1986, we conducted an experiment. We took the 25,000 cases that had arisen in Canada over the last four or five years, and in a rather inhuman way, we subjected them to an administrative review. Of these persons, 85% remained here. They met a number of criteria; they are not refugees. The definition of the Convention refugee remains unchanged.

Since that time, we have been applying a system that we call the fast track. The last person in should be the first person out. But things have not followed that pattern. For those who have come, the resources are available and they must claim refugee status. Next, they all appear before the refugee status advisory committee of the immigration appeal court. With the current system, I still foresee delays of two or three years.

However, as soon as the new three-stage system is set up, we will be able to determine refugee status in a few weeks or a few months. As you will see, identifying bona fide refugees and applying our resources to help these refugees will make the system more fair. We shall accomplish something. Citizens will be able to say that the system is just and fair, and they will be motivated to participate in it. Our generosity toward bona fide refugees will expand, and we shall be able to build a country with many more new immigrants. The environment appears hostile because many people are frustrated. I understand their frustrations.

Mrs. Bourgault: I have one last comment and another short question. Mr. Minister, under our current laws, disregarding Bills C-55 and C-84, 200 persons could arrive from Mexico, for example, a poor but still democratic country: they would land on Canada's shores, but we could not send them back if they claimed refugee status. At that point, they would be engaged in the process, which may eventually lead to abuse. I note that I chose Mexico at random, only as an example.

My last question for you is one that my electors in Argenteuil-Papineau have asked me repeatedly, and I must say I am glad of the opportunity to ask you this question directly. Before recent events, the arrival of the Tamils, Sikhs, and the two Sri Lankan families in the Northwest Territories, Mr. Minister, was it current for refugee status claimants to tear up their identification papers? Is this a recent phenomenon or has it always happened in the past?

Mr. Weiner: It is a well-known practice that has increased markedly with the number of persons coming